

MARCHE PUBLIC N°05-2014

Acquisition et maintenance de logiciels de gestion financière et de gestion de la paie en mode solution full web mode hébergé et de prestations associées.

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Acheteur public :

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
12 avenue Robert Schuman
BP 51024
67381 LINGOLSHEIM**

Direction responsable :

Service des Finances

Type d'acheteur public :

Etablissement Public Administratif

Date limite de remise des offres :

Le 21/10/2014 à 12h00

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE	3
2. OBJET DU MARCHE	3
3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
4. DUREE DU MARCHE ET/OU DELAIS D'EXECUTION	3
5. DECOMPOSITION EN LOTS	4
6. VARIANTES, OPTIONS	4
7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
8. RETRAIT ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
9. GROUPEMENT D'ENTREPRISE	6
10. MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT	6
11. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES	6
11.1 Sélection des candidatures	6
11.2 Jugement des offres	6
11.2.1 LES CRITERES	6
11.2.2 LES MODALITES DE CALCUL DES CRITERES	7
12. AUTRES RENSEIGNEMENTS	7
12.1. Modification du cahier des charges	7
12.2. Echantillons, démonstration	7
12.3. Modalités des négociations	7
12.4. Unité monétaire du marché	7
12.5. Personne à contacter	8

1. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67)

12 Avenue Robert Schuman

BP 51024

67381 LINGOLSHEIM CEDEX

☎ 03 88 10 34 64 Fax : 03 88 10 34 60 Adresse e-mail : cdg67@cdg67.fr

2. OBJET DU MARCHE

Le présent marché porte sur :

- l'acquisition et la maintenance de logiciels de gestion financière et de gestion de la paie en mode solution full web mode hébergé et de prestations associées :
 - acquisition et l'installation du système de gestion de base de données nécessaire au fonctionnement des logiciels
 - reprise des données existantes
 - formation des utilisateurs.

Les outils à mettre en place auront pour finalité de faciliter et d'améliorer le travail du service des finances et de la paie par la mise en place de logiciels qui permettent d'offrir une meilleure visibilité sur la programmation et la gestion financière, de fluidifier le circuit comptable, de le dématérialiser et d'assurer le traitement des paies.

Le candidat retenu devra en conséquence exécuter les missions suivantes:

- fournir et installer des logiciels de gestion financière et de paie compatibles avec le système informatique existant du Centre de Gestion du Bas-Rhin
- reprendre les données existantes
- mettre en place une solution de sauvegarde des données
- former les agents concernés par l'utilisation des logiciels
- assurer la maintenance des logiciels et l'assistance des utilisateurs
- fournir les documentations techniques et utilisateurs
- garantir la conformité permanente de l'outil avec la législation et les normes en vigueur

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée édictée à l'article 28 du Code des marchés Publics.

4. DUREE DU MARCHE ET/OU DELAIS D'EXECUTION

L'ensemble des logiciels et des prestations devront être déployés et réalisés sur site avant le 31 décembre 2014, pour une mise en production au 1^{er} janvier 2015.

Pour les prestations de maintenance et d'assistance le présent marché est conclu pour une durée de 3 ans fermes à compter de l'installation et de la mise en ordre de marche de la solution effectuée après notification du marché, renouvelable un an par voie expresse.

5. DECOMPOSITION EN LOTS

La présente consultation est composée de deux lots :

- lot n° 1 : « acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion financière ;
- lot n° 2 : « acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion de la paie ».

Les candidats peuvent présenter une offre pour un lot ou des offres séparées pour chacun des lots. Dans ce dernier cas, l'attribution de plusieurs lots sera possible si le candidat a effectué une offre distincte pour chacun de ces lots et qu'elle est la plus avantageuse sur chacun d'eux examiné individuellement.

Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptible d'être obtenus.

6. VARIANTES, OPTIONS

Les variantes sont autorisées dans la mesure où elles correspondent aux objectifs et s'adaptent à l'existant. Il est rappelé qu'une variante n'est pas recevable sans une offre de base.

Le marché est lancé avec deux options pour le logiciel « gestion financière ».

7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8. RETRAIT ET REMISE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site du Centre de Gestion du Bas-Rhin www.cdg67.fr.

Modalités de transmission des propositions :

La date limite de remise des candidatures et offres est fixée au 21/10/2014 à 12h00. Les offres remises hors délais ne seront pas acceptées.

L'unité monétaire est l'euro.

La transmission des candidatures et des offres se fera exclusivement sur support papier à l'adresse suivante :

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN
12 AVENUE ROBERT SCHUMAN
BP 51024
67381 LINGOLSHEIM CEDEX

L'enveloppe portera les mentions suivantes :

MARCHE PUBLIC N° 05-2014
ACQUISITION ET MAINTENANCE DE LOGICIELS DE GESTION FINANCIERE ET DE GESTION DE LA PAIE
LOT N°.....
NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis

a. les documents relatifs à la CANDIDATURE, à savoir :

- Lettre de candidature précisant les éventuels co-traitants (DC 1 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou forme libre). En cas de présentation sous forme groupée, chacun des membres du groupement devra fournir l'intégralité des documents indiqués ci-dessous.
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou forme libre).

Ces renseignements devront préciser :

- Le chiffre d'affaires des 3 dernières années
 - Les moyens techniques et humains
 - La qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues
- La preuve de la capacité du candidat pourra être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations détaillées et illustrées par des réalisations précises, en rapport avec l'objet du marché, attestant la compétence du candidat dans le domaine souhaité
 - Déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, certifiant que le candidat:
 - a satisfait aux obligations sociales et fiscales
 - n'a pas été condamné pénalement en matière de travail dissimulé ou clandestin
 - n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8221-2, L8221-3, L8221-5, L8251-1, L5221-8, L5221-11, L8231-1, L8241-1, L8241-2 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne
 - a satisfait aux obligations de l'article D. 8222-5 ou D. 8222-7 / D. 8222-8 du Code du Travail (travail dissimulé)
 - n'a pas fait l'objet, depuis plus de 5 ans, d'une condamnation pour l'une des infractions prévues par les articles suivants : 222-38,222-40,313-1 à 313-3,314-1 à 314-3,324-1 à 324-6,421-2-1,deuxième alinéa de 434-9,435-2,441-1 à 441-7, premier et deuxième alinéas de 441-8,441-9 et 450-1 du code pénal, 1741 du code général des impôts
 - a satisfait aux obligations des articles L5212-1, L5212-2, L5212-3, L5212-4, L5214-1, L5212-9, L5212-10, L5212-11, L5212-5 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés s'il en est redevable
 - ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de concourir visée au code des marchés publics et à l'article 38 de l'ordonnance N° 2005-649 du 6 juin 2005.

b. Les éléments relatifs à son OFFRE à savoir :

- l'acte d'engagement complété, paraphé, daté et signé ;
- le Bordereau récapitulatif global des prix ;
- le CCTP daté et signé ;
- une note méthodologique précisant notamment les modalités d'intervention, les moyens humains mis à disposition, les références du candidat dans la réalisation des prestations qui font l'objet du marché ;
- un échéancier précis détaillant le calendrier prévisionnel des différentes phases.

Les candidatures et offres transmises par voie électronique ne seront pas acceptées.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

9. GROUPEMENT D'ENTREPRISE

En cas de groupement, le marché ne pourra être attribué qu'à un groupement solidaire. Toutefois, les candidatures pourront être présentées sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. Le mandataire ne pourra être le même pour plusieurs groupements.

10. MODE DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le paiement des factures sera effectué par voie de mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique en vigueur au moment de l'établissement des factures.

11. CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES

11.1 SELECTION DES CANDIDATURES

La sélection des candidatures sera effectuée dans les conditions prévues à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

1/ dossier administratif complet

2/ adéquation des capacités économiques, financières, techniques et professionnelles du candidat avec l'objet du marché.

3/ Une audition des candidats retenus pourra être envisagée.

11.2 JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué en application des dispositions de l'article 53 du Code des marchés publics.

11.2.1 LES CRITERES

Pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin prendra en compte les critères de sélection suivants :

Critères : 1. Prix des prestations : 30 points (10 points pondération 3).
Le candidat s'attachera à décrire dans son bordereau des prix le prix des logiciels et le coût de maintenance annuelle.

Critères : 2. Valeur technique de l'offre : 40 points (10 points pondération 3).
Le candidat s'attachera à décrire dans son mémoire technique la qualité des logiciels proposés, ainsi que les moyens techniques et humains mis en œuvre dans la mise en place et la maintenance de la solution.

Critères : 3. Les coûts d'utilisation : 20 points (10 points pondération 3).
Le candidat s'attachera à décrire dans son bordereau des prix le coût d'utilisation des logiciels.

Critères : 4. Les délais d'exécution : 10 points (10 points pondération 1).
Le candidat s'attachera à décrire dans son mémoire technique le délai d'exécution et de mise en place des logiciels.

11.2.2 LES MODALITES DE CALCUL DES CRITERES

Pour chaque candidat, une note sur un maximum de 10 par critère sera attribuée, puis pondérée selon le coefficient correspondant.

Le CDG67 examinera l'offre des candidats. Pour établir un classement, les offres seront classées par ordre décroissant par rapport à la somme des notes définitives pour les 4 critères.

En application de l'article 53 IV 1° du code des marchés publics, un droit de préférence est attribué, à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une société coopérative ouvrière de production, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou par une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées.

Lors de l'examen des offres, le CDG67 se réservera la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le CDG67 qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le CDG67, à tout moment, peut ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

12. AUTRES RENSEIGNEMENTS

12.1. MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES

Le CDG67 se réserve la possibilité d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

12.2. ECHANTILLONS, DEMONSTRATION

Sans objet.

12.3. MODALITES DES NEGOCIATIONS

A l'issue de l'analyse des offres, des négociations pourront avoir lieu avec les offres économiquement les plus avantageuses. Elles se feront obligatoirement par écrit par lettre avec accusé de réception ou par fax ou courriel et par rapport aux offres initialement établies.

Le CDG67 se réserve le droit de convoquer les candidats à une ou plusieurs réunions de négociations. En cas de non réponse dans les délais, le CDG67 retiendra, de droit, les conditions arrêtées dans les offres initiales des candidats pour établir son comparatif.

12.4. UNITE MONETAIRE DU MARCHE

Le candidat est informé que l'Euro est l'unité monétaire du marché.

12.5. PERSONNE A CONTACTER

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date de remise des offres, une demande écrite à :

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin
Monsieur Frédéric DOSSMANN
12 avenue Robert Schuman
BP 51024
67381 LINGOLSHEIM CEDEX
f.dossmann@cdg67.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.